

L'application Sim'prej de l'Ifip permet d'évaluer en quelques clics le coût de la perte d'un porc, d'une truie gestante ou d'un problème de reproduction.



Sim'prej évalue les préjudices en élevage

Sim'Prej est un calculateur simple et gratuit, destiné aux éleveurs, aux organisations de producteurs ou à toute structure souhaitant évaluer des préjudices survenus sur les animaux en élevage. L'outil peut être utilisé après constatation d'un accident, de manière à évaluer le manque à gagner pour l'éleveur, voire à alimenter une expertise en cas de litige éventuel avec un fournisseur. Sim'prej peut également être utilisé en amont de la mise en place d'un essai en élevage pouvant impacter la reproduction des truies notamment, de manière à prévoir les indemnités à assurer aux éleveurs partenaires.

ÉVALUATION DE TROIS TYPES D'ACCIDENTS

Le calculateur permet en quelques clics d'évaluer le coût

de trois principaux accidents survenant en élevage porcin :

- **La perte d'un porc** à différents stades: porcelet né vivant, sevré, en fin de post-sevrage ou d'engraissement.

Dans chaque cas, le manque à gagner est calculé en considérant le produit de la vente d'un porc charcutier non réalisé et les charges économisées entre le moment de la perte et la vente. Les coûts sont exprimés en euro par porc perdu. Plus la perte survient tard, plus le manque à gagner est important pour l'éleveur: de 62 euros en moyenne pour un porcelet perdu à la naissance, à 152 euros pour un porc perdu en fin d'engraissement (contexte économique 2019).

- **Un accident de reproduction** ayant pour conséquence le non-remplacement de la truie dans la bande, et générant ainsi une place vide en maternité. Il s'agit d'évènements

non anticipés, comme la perte d'une truie en cours de gestation, un avortement, ou une truie vide à l'échographie. Le coût de ces accidents est très élevé puisqu'il intègre le manque à gagner associé à la non-production d'une portée complète. Lorsque la truie vide à l'échographie ou avortée est remise ensuite à la reproduction, le préjudice est de l'ordre de 750 euros (contexte 2019); si la truie est réformée, le coût est plus élevé, de l'ordre de 850 euros. Dans le cas de la perte d'une truie gestante, le préjudice est encore plus important puisque l'éleveur perd aussi le produit de la réforme.

maternité. Le coût d'un tel événement est évalué sur la base de la perte de 21 jours de marge, et s'élève selon les années entre 50 et 60 euros.

PERSONNALISATION DES CALCULS

Les valeurs obtenues dans le contexte économique de l'année 2019, pour laquelle le prix de vente était haut, sont particulièrement élevées par rapport à d'autres années où le prix du porc était moindre. L'outil Sim'Prej permet de personnaliser les données techniques et les prix proposés et considérés dans les calculs, pour calculer le manque à gagner réel et objectif de l'élevage concerné par l'accident. Les données proposées par défaut dans Sim'Prej sont actualisées tous les ans. **Alexia Aubry** alexia.aubry@ifip.asso.fr

- **Un retour en chaleur** sans préjudice au-delà de 21 jours après l'IA. Il s'agit d'un retour ayant pu être compensé au sein de la bande, ne générant ainsi pas de place vide en